



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MONTMAGNY MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

Séance extraordinaire tenue le 20 juillet 2026 au 220 rue Principale Est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal à 19h00.

Personne responsable de la convocation (article 152 CM) :
Yves Bernard, Directeur général / Greffier-trésorier

Les documents nécessaires à la séance ont été transmis par courriel aux membres du conseil le jeudi 16 juillet 2026.

Sont présents :

M. Jocelyn Thibault
M. Simon Habel
M. Denis Laprise
M. Jean-Claude Giroux

Est absente, Mme Ghislaine Litière

Sous la présidence de M. Daniel Mercier, Maire.

Sont également présents : M. Yves Bernard, Directeur général / Greffier-trésorier et Mme Sophie Mercier, Directrice générale adjointe / Greffière-trésorière adjointe

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Daniel Mercier, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jocelyn Thibault, appuyé par Simon Habel, et est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Travaux publics – Soumission pour signalisation Lévis – 4 348,27 \$
4. Travaux publics – Soumission pour sortie de secours – Complexe municipal – 4 656,90\$
5. Règlement – Dépôt du projet de règlement 2^e version – Règlement 2026-02 modifiant le règlement de lotissement 1990-111
6. Résolutions diverses

2026-07-50



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

a) Résolution – Conteneur – Définition – Interprétation –
Règlement de zonage – Orientation

b) Résolution – Horaire de 28 heures – période estivale –
DGA

7. Démission – Sarah Bernier – Conseillère poste # 1

8. Varia

9. Période de questions

10. Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

3- TRAVAUX PUBLICS – SOUMISSION POUR SIGNALISATION LÉVIS – 4 348,27 \$

2026-07-51

RÉSOLUTION – TRAVAUX PUBLICS – SOUMISSION POUR SIGNALISATION LÉVIS – 4 348,27 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud possède des chemins municipaux dont elle doit assurer l'entretien incluant de mettre en place une signalisation appropriée afin que leur utilisation soit sécuritaire;

ATTENDU QUE l'inventaire actuel de panneaux de signalisation de la municipalité est très bas;

ATTENDU QUE la soumission demandée dépasse la limite contractuelle du directeur général, soit 3 000 \$;

ATTENDU QUE cet achat doit être effectué rapidement afin de permettre à l'employé municipal de procéder à l'installation de cette signalisation;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Jocelyn Thibault, et résolu ce qui suit :

QUE le conseil accepte la soumission telle que soumise par l'entreprise Signalisation Lévis au montant de 4 348,27 \$;

D'autoriser la direction générale à procéder rapidement à l'achat des affiches de signalisation telles que décrites dans la soumission.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4- TRAVAUX PUBLICS – SOUMISSION POUR SORTIE DE SECOURS – COMPLEXE MUNICIPAL – 4 656,90\$

2026-07-52

RÉSOLUTION – SOUMISSION POUR INSTALLATION DE SORTIE DE SECOURS – COMPLEXE MUNICIPAL – FENPLAST - 4 656,90 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud possède le complexe municipal;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud a reçu, en date du 30 octobre 2025, l'avis d'un préventionniste concernant la capacité maximum de la salle communautaire qui se chiffre à 60 personnes;

ATTENDU QUE des activités se tiennent assez régulièrement durant la période automnale, hivernale et printanière et que ces activités peuvent accueillir plus de 80 personnes;

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu une soumission pour installer une sortie de secours dans la salle du complexe municipal de la part de l'entreprise Fenplast;

Il est proposé par Jean-Claude Giroux, appuyé par Denis Laprise, et résolu ce qui suit :

QUE le conseil accepte la soumission telle que soumise par la compagnie Fenplast de Montmagny au montant de 4 656,90 \$;

D'autoriser la direction générale à prendre action afin de procéder aux travaux le plus rapidement possible;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

5- RÈGLEMENT – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2^E VERSION – RÈGLEMENT 2026-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 1990-111

Il est proposé par Jean-Claude Giroux, appuyé de Denis Laprise, et résolu de déposer le 2^e version du projet de règlement 2026-02 règlement modifiant le règlement sur le lotissement 1990-111.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**Une copie du règlement est disponible au bureau municipal pour consultation. Il est également accessible sur le site de la municipalité sous l'onglet « Dépôt en séance ».*

6- RÉSOLUTIONS DIVERSES

- a) Résolution – conteneur – définition - interprétation – règlement de zonage – orientation

Les membres du conseil discutent des demandes de permis en attente concernant l'installation de conteneur maritime sur les terrains privés. Ils soulignent que du travail a déjà été effectué à ce propos avec Isabel Torres (ancienne inspectrice) et qu'ils aimeraient recevoir les documents sur le travail déjà effectué à ce propos. La direction générale effectuera un suivi avec M. Tanios El-Hayek afin d'obtenir les documents disponibles sur le travail déjà effectué sur le règlement de zonage.



2026-07-53

N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

b) Résolution – horaire estival 2026 – DGA

RÉSOLUTION – HORAIRE ESTIVAL 2026 – DGA

ATTENDU QUE le contrat de travail de Sophie Mercier, directrice générale adjointe, l'autorise à faire une demande au conseil pour se prévaloir d'un horaire de travail réduite à 28 heures par semaine en période estivale;

ATTENDU QUE celle-ci en a fait la demande officielle pour l'été 2026 lors de son embauche le 13 juillet 2026;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Jocelyn Thibault, et résolu ce qui suit :

D'autoriser Mme Sophie Mercier, directrice générale adjointe, à réduire son horaire de travail à 28 heures par semaine, soit du lundi au jeudi, pour la saison estivale 2026 à compte de ce jour jusqu'au 20 septembre 2026 inclusivement;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7- DÉMISSION – SARAH BERNIER – CONSEILLÈRE POSTE # 1

La direction générale souligne avoir reçu la lettre de démission de Mme Sarah Bernier, conseillère au siège numéro 1. Celle-ci est effective à compter du 15 juillet 2026. Une date d'élection sera fixée d'ici les trente (30) prochains jours selon réglementation en vigueur.

8- VARIA

Aucun item n'est ajouté à l'ordre du jour compte tenu de l'absence d'un membre du conseil (article 153 du Code municipal).

9- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

10- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION DE LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Simon Habel appuyé Denis Laprise et résolu de demander à M. le maire de lever la séance.

La séance est levée à 19h30

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2026-07-54



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud


Daniel Mercier, Maire

* Je, *Daniel Mercier*, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.


Yves Bernard, Directeur général / Greffier-trésorier

* Je, *Yves Bernard*, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement les actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion extraordinaire tenue le 20 juillet 2026.

Ce procès-verbal a été ratifié lors de la séance du conseil tenue le 10 août 2026.



Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

N° de résolution
ou annotation